

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 JUIN 2010

Présents : MM. BERNOS, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE-HONDET, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

Pouvoirs :

Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
Jean-Jacques IDOMENEE	à	André PAILLAS
Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
Gérard FRECHOU	à	Louis REY
Véronique PEBEYRE	à	Dominique QUEHEILLE
Dolores CABELLO	à	Robert BAREILLE
Fabien REICHERT	à	Jean-Michel BRUGIDOU
Jean-Marie GINIEIS	à	Anne BARBET
Nathalie REGUEIRO	à	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

Suppléants :

Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE
Laurence BORAU	suppléante de	Didier LOUSTAU
Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINÉ
Stéphanie REDAL	suppléante de	Jean-Pierre TERUEL

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Jean CASABONNE, David LAMPLE, Gérard LEPRETRE, Nicolas MALEIG.

RAPPORT N° 41

SOUTIEN A L'ECONOMIE **GARANTIE AU PROJET DE LA SOCIETE PROTECTRICE DE L'ENFANCE DE GIRONDE** **(S.P.E.G)**

M. BELLOT rappelle que la Société Protectrice de l'Enfance de la Gironde a déposé ces dernières semaines un permis de construire pour la création d'un foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés mentaux sur la commune de Bidos.

Ce projet sera financé par un prêt locatif social pour un montant de 3 087 000 € et fait l'objet d'une demande d'aide auprès du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques.

En contrepartie de ce prêt, la S.P.E.G est contrainte d'assurer à l'établissement financier auprès duquel est souscrit l'emprunt, la garantie de 100% du montant de l'emprunt par une ou plusieurs collectivités. Le Conseil Général 64 cautionnant cette garantie à 50%, la commune de Bidos à 10%, une co-garantie serait sollicitée auprès de la Communauté de Communes à hauteur de 40% (soit 1 234 800€).

Dans ses statuts la C.C.P.O prévoit l'octroi ou d'aide ou de garantie d'emprunt pour des opérations bénéficiant de participation des collectivités publiques (CRA,CG...) *dans le cadre du soutien aux entreprises industrielles ou artisanales ayant un impact significatif sur l'économie du territoire (+ de 20 emplois créés ou sauvegardés)...*

En l'espèce, il s'agit de sauvegarder 47 emplois qui, s'il n'y avait pas ce rapprochement vers leur centre technique, pourrait disparaître de notre territoire. Cette implantation sur la commune de Bidos devrait en outre rapidement se traduire par de nouvelles créations d'emplois. Par ailleurs, le maintien de travailleurs handicapés sur le site de Bidos concourt indirectement à l'économie locale au travers des nombreuses prestations qu'exercent ces personnes en faveur des entreprises industrielles du territoire.

Ainsi, notre intervention s'inscrit tout à fait dans les critères édictés dans les statuts de la Communauté de Communes.

La mise en jeu de la garantie de la Communauté de Communes se traduira dans les documents budgétaires.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **GARANTIT** à hauteur de 40% le montant de l'emprunt contracté par la S.P.E.G pour la création d'un foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés sur la commune de Bidos.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents afférents.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 juin 2010

Suivent les signatures

Le Président,

Bernard UTHURRY